



LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE

Maison Départemental des Sports
4 rue Jean Mentelin
B.P. 95028
67035 STRASBOURG CEDEX 2

* REGLEMENT * TIR DES VETERANS 10M / 25M / 50M

Rédigé par : Gérard DENYS

Modifié le 21 mai 2015

Préambule

La Ligue Régionale de Tir d'Alsace a initié une nouvelle pratique de tir : le tir des vétérans. Cette pratique est spécifique à la Ligue de Tir d'Alsace.

Les règles spécifiques sont décrites dans ce document.

Ce règlement est susceptible d'évoluer en fonction de l'expérience accumulée au fil des rencontres.

Le mode de compétition retenu est un "Critérium". Ce critérium spécifique, est organisé en collaboration avec les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Règles communes

1) Organisation du critérium :

- 3 tours de qualification + 1 finale (commune) + 1 super finale (commune)
- Les tours de qualification seront organisés séparément dans chaque département.
- L'organisation des tours de qualification est laissée à l'appréciation de chaque département (Dates des tours, plans de tir, etc...).
- Les dates butoirs pour les tours de qualification seront définies en commun, entre les départements, et seront inscrites au calendrier de la LRTA.
- L'accession à la finale se fera par quota dans chaque discipline.
- Le quota sera défini chaque année.
- Pour le tir de la finale, les points seront remis à zéro.

Cette disposition prendra effet pour la saison 2014/2015.

- La super finale se tirera à l'issue de la finale et prendra en compte les 10 meilleurs résultats (tireurs) de la finale dans chaque discipline.
Elle se tirera selon l'ancienne modalité FFT, soit 75 seconde par coup.
- Equipes : les clubs engageront les équipes en début de critérium.
Un club peut engager plusieurs équipes.
- Les classements intermédiaires et l'organisation de la Finale sont à la charge de la LRTA.

2) Classements :

- *Catégories*: Femmes et Hommes confondues (mixtes)
- *Catégorie d'âges*: D3 et S3
- Le classement individuel se fera par addition des 2 meilleurs résultats des trois tours de qualification.
- *Classement individuel* : Pistolet et Carabine par discipline
- *Classement équipe*:
Une équipe est constituée de 3 tireurs.

Le classement se fera par addition des points des trois meilleurs tireurs de l'association, à concurrence du nombre d'équipe engagée par un club.

Handisports: les tireurs handisport pourront utiliser leur matériel spécifique.

3) Tenue vestimentaire :

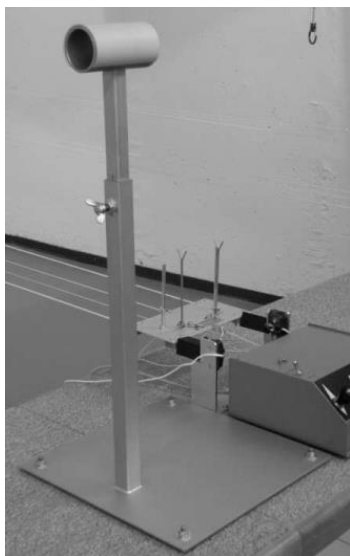
- Le tir s'effectuera en tenue de sport ou de détente.
- Aucune tenue vestimentaire spécifique, au tir sportif en particulier, n'est autorisée : c.-à-d. les vestes de tir, les pantalons de tir, les chaussures de tir, les gants de tir, etc. sont interdits.
- Les accessoires suivants sont autorisés : casquette, lunette, cache œil, bandeau, cale sous le Fût.

4) Support (potence) spécifique :

- Le tir s'effectuera à l'aide de support (potence) spécifique.
- Les supports personnels, répondants aux spécificités ci-après, sont autorisés.

Disciplines: 10M et 25M

- Le support est constitué d'un tube cylindrique horizontal, de diamètre maximum de **50 mm**, pour une longueur maximum de **100 mm**.
- Le tube cylindrique horizontal peut être revêtu d'une matière lisse, mais non antidérapante.
- Le support peut être réglable en hauteur.
- La dimension de sa base est de maximum **30x30cm**
- Aucune partie du support ne doit dépasser la hauteur de la partie horizontale sur laquelle l'arme s'appuie.
- La potence ne pourra être fixée à un quelconque endroit du poste de tir.



Exemple d'un modèle autorisé

Discipline: 50M

- Le support est constitué d'un tube cylindrique horizontal, de diamètre maximum de **50 mm**, pour une longueur **minimum de 100 mm et 150 mm maxi**.
Des ailettes peuvent être mise en place aux extrémités pour éviter que l'arme ne glisse de la potence: hauteur maxi 25 mm
- Le tube cylindrique horizontal peut être revêtu d'une matière lisse, mais non antidérapante.
- Le support est réglable en hauteur de **800 à 1600mm** environ.
- La dimension de sa base est de maximum **600x600mm**
- Aucune partie du support de doit dépasser la hauteur de la partie horizontale sur laquelle l'arme s'appuie.
- La potence ne pourra être fixée à un quelconque endroit du poste de tir.
- Un "serveur de balles" peut être fixé sur la potence

Exemple d'un modèle autorisé (Voir photo N°4)

Règles spécifiques

Discipline: 10M

5) Matériel autorisé:

- Armes autorisées: Carabine ou pistolet de calibre 4.5 mm (règlement ISSF).
- Support: selon point 4 (10M et 25M)
- Tenue vestimentaire: selon point 3

6) Programme de tir

- 30 plombs de match à tirer en 45 minutes maximum, essais illimités compris dans le temps de match.

7) Prise de position

- **Position de Tir:** debout, sans appui autre que l'arme sur la potence
- **Position de la main :** sur le canon ou sous le fût (démontrée sur photo N°3) sans toucher le support (pour un droitier main gauche et pour un gaucher main droite)

A: Règles spécifiques - Tir au pistolet

- Le tir doit être effectué à bras franc, et à une seule main.
- Le pistolet doit reposer sur le support au niveau de la partie inférieure de la crosse.
- Aucune partie du corps du tireur ne doit toucher le support.
- Seule la crosse de l'arme doit reposer sur l'appui.
- Le canon, la cartouche de gaz propulsant, le pontet, etc. ne doivent pas être en contact avec le support.
- La base de la crosse ne doit pas épouser la forme du support.
- Les ajouts sous la crosse de liège, de caoutchouc, de cuir, de toute matière qui permet de rendre l'arme antidérapante sont interdits
- Les ajouts spéciaux sous la crosse sont autorisés (Steyer, Walther)
- Toute forme concave est interdite (sauf les pistolets Hammerli AP-45, qui ont cette crosse concave d'origine).
- Le poignet du tireur doit pouvoir bouger librement lorsque le tireur est en position de tir, l'arme étant en appui sur le support.

PHOTO N° 2 : position au pistolet



PHOTO N° 3 : position carabine

B: Règles spécifiques - Tir à la carabine

- Pas de matière antidérapante sous le fût

DISCIPLINE 25M

8) Matériel autorisé

- Armes autorisées: Pistolet 22 LR (règlement ISSF)
- Support: selon point 4 (10M et 25M)
- Tenue vestimentaire: selon point 3

9) Sécurité :

- Pour des raisons de **sécurité**, les tireurs engagés devront être à jour de leur carnet de tir, prouvant ainsi leur formation à la manipulation des armes de poing.
- Ils ne pourront participer au critérium, que muni de leur carnet de tir, comportant 3 tirs contrôlés au minimum, dont un, validé au cours de l'année sportive.

10) Programme de tir :

- Discipline: STANDARD 25M.
- 10 mn de préparation avant les tirs essais.
- 1 série d'essai de 5 balles en 150 secondes.
- 2 séries de 5 balles de match en 150, 20, 10 secondes.

11) Prise de position :

- **Position de Tir:** debout, sans appui autre que l'arme sur la potence

A: règles générales de prise de position :

- Le tir doit être effectué à bras franc, et à une seule main.
- Le pistolet doit reposer sur le support au niveau de la partie inférieure de la crosse.
- Aucune partie du corps du tireur ne doit toucher le support.
- Ni le canon ou les contrepoids ne peuvent être en contact avec le support.
- La base de la crosse ne doit pas épouser la forme du support.
- Les ajouts sous la crosse de liège, de caoutchouc, de cuir, de toute matière qui permet de rendre l'arme antidérapante sont interdits
- Les ajouts conviennent sans jeu entre la crosse et le support métallique (ils seront fixés sur la crosse)
- Toute forme concave est interdite.
- Le poignet du tireur doit pouvoir bouger librement lorsque le tireur est en position de tir, l'arme étant en appui sur le support.

B: Commandement et position de départ :

La séquence de tir sera

- « **Chargé** » (Les tireurs approvisionnent les chargeurs et les engagent dans l'arme)
- « **En Position** » (Les tireurs placent leurs armes sur la potence à bras franc »
- « **Tireur êtes-vous prêts** » (Les cibles sont effacées pour la série en cours)
- Le tir commencera à la réapparition des cibles.

DISCIPLINE 50M

12) Matériel autorisé :

- Armes autorisées: Carabine 22 LR
- Support: selon point 4 (50M)
- Tenue vestimentaire: selon point 3
- Les carabines de type "loisirs", ou de compétition "standard" ou "libre", peuvent être utilisées avec une visée métallique ou ouverte.
- Carabine à un coup.
Si la carabine comporte un chargeur, celui-ci ne pourra être garni que d'une seule cartouche.
- Les carabines avec une visée optique: lunette de tir avec un grossissement maximum de 9x, feront partie d'un classement spécifique.

13) Programme de tir

- 30 balles de match à tirer en 45 minutes maximum, essais illimités compris dans le temps de match.

11) Prise de position :

Position de tir: assis, sur une chaise ou un tabouret, en position "normal" (voir photo 4) sans appui du dos au dossier pour la chaise

- Aucune partie du corps du tireur ne doit toucher le support.
- Seul le fût de l'arme doit reposer sur la partie supérieure du support.
- Pas de matière antidérapante sous le fût
- Les cartons peuvent être changés par une tierce personne.
- En fin de tir, le tireur posera son arme au sol avec un drapeau de sécurité engagé.
- Les consignes de sécurité, surtout concernant le déplacement des armes, devra être impérativement respecté !

Photo N°4: position pour le tir à 50m

